RAPPORT ANNUEL

F O Y E R

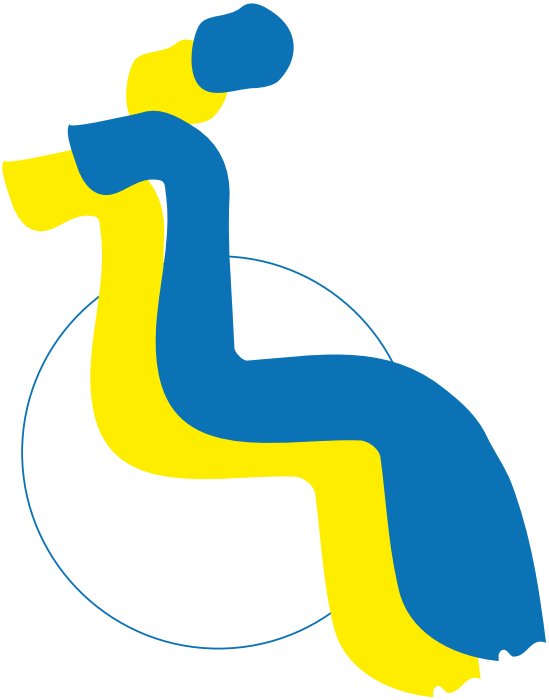

HANDICAP

2015

Foyer Handicap / membres du comité exécutif

Emile Saison	Président
Béatrice Bois	Vice-Présidente
Daniel Surdez	Trésorier
Marina Giovannini	Membre du comité exécutif
Jean-Luc Vuilleumier	Membre du comité exécutif
Olivier Boillat	Membre du comité exécutif
Céline Vara	Membre du comité exécutif (démissionnaire)
Arvind Shah	Membre du comité exécutif (démissionnaire)

Membres du conseil de Fondation

Emile Saison	Président
Béatrice Bois	Vice-Présidente
Daniel Surdez	Trésorier
Marina Giovannini	Membre du comité exécutif
Jean-Luc Vuilleumier	Membre du comité exécutif
Olivier Boillat	Membre du comité exécutif
Céline Vara	Membre du comité exécutif
Arvind Shah	Membre du comité exécutif
Gigiola Favre	Représentant Pro-Infirmis
Barbara Clerc	Représentante de la SEP (nouvelle)
Gabrielle Pobelle	Représentant de l'Association Suisse des Paralysés
Michel Nicolet	Représentante Procap
Marc Eichenberger	Représentante de l'association Cerebral
Christiane Zenklusen	Représentant de la ligue neuchâteloise contre le rhumatisme
Philippe Monard	Membre
Josette Jeanbourquin Dominique Brossin	Représentants de Foyer Handicap Actions

Membres avec voix consultative uniquement

Nicolas Jaccard	Directeur des Foyers
Wolfgang Ammann	Directeur médical des Foyers
Jacques Laurent	Représentant SIAM
Gabrielle Joseph et Dominique Leuba	Représentant-e-s des résidants Neuchâtel
Jézahel Jeanneret et Siir Taymaz	Représentants des résidants La Chaux-de-Fonds
Membre de la com. du pers.	Représentant du personnel Neuchâtel
Membre de la com. du pers.	Représentant du personnel La Chaux-de-Fonds
Fiduciaire Muller + Christe à Neuchâtel, M. Sébastien Chapié	Organe de contrôle
Patricia Guenat	Secrétaire de la Fondation

Rapport annuel
2015

Centre de réadaptation – Foyer Handicap

Foyer Handicap Neuchâtel, Maladière 33, 2000 Neuchâtel
Foyer Handicap des Montagnes neuchâteloises, Moulins 22, 2303 La Chaux-de-Fonds
www.foyerhandicap.ch

Fondation

Changement brutal que de passer de la direction d'un grand établissement médico-social à la présidence du comité des Foyers Handicap.

Qui dit présidence dit reprise des dossiers en cours avec le comité.

Tout d'abord la décision de revoir les statuts. L'idée est de créer un bureau composé de 3 personnes et ainsi d'alléger le nombre de séances du comité. Ce bureau aura pour tâche de seconder la direction des Foyers. Par la même occasion, les statuts seront modernisés. Un groupe de travail s'est constitué avec l'aide précieuse des deux juristes du comité, du président et du directeur des Foyers. Actuellement le travail est terminé, reste à relire et mettre en forme. Ces statuts seront présentés pour approbation à la prochaine assemblée générale.

Le comité s'est également penché sur le rapport de M. Jean-Philippe Cattin, engagé par le comité pour une analyse de fonctionnement. Il est venu tout d'abord parler de son action auprès du personnel puis à la demande du comité a présenté son rapport définitif. Ce rapport a été entériné et le comité a remercié M. Jean-Philippe Cattin pour son travail. Si les contacts ont été plus simples avec le personnel de Neuchâtel, il y a eu plus de résistance et d'incompréhension au sein du personnel de La Chaux-de-Fonds. Toutefois, ayant assisté aux assemblées du personnel des deux Foyers, en compagnie de la direction, je n'ai pas ressenti de tension particulière, par contre le personnel a besoin de savoir quelles seront ses missions futures notamment avec le vieillissement de la population handicapée.

La cuisine du Foyer de Neuchâtel fonctionne bien. Les problèmes avec les anciens tenanciers sont réglés. Les repas se font maintenant à l'interne du Foyer, à la satisfaction des résidants et du personnel.

Concernant les locaux de Pro Infirmis, cette association restera dans ses locaux de Neuchâtel, il faudra donc trouver d'autres solutions si nous voulons étendre nos activités.

Durant ces quelques mois, j'ai eu l'occasion d'accompagner le directeur dans ses entretiens avec l'Etat de Neuchâtel et notamment avec M. Jacques Laurent (SIAM). J'ai également pu m'entretenir avec le chef du département. Ces entretiens sont empreints de cordialité, même si parfois l'Etat souhaite que notre comité s'engage plus efficacement dans certaines décisions. Il faut nous laisser

le temps de mettre en place le bureau prévu dans les statuts ainsi que de trouver de nouvelles personnes pour avoir un comité prêt à entamer ces réflexions.

Les tâches et réflexions qui attendent le comité ces prochains mois seront les suivantes :

- La fin de la révision des statuts et la nomination du bureau.
- La réflexion sur l'avenir des Foyers et notamment sur les problématiques d'une part du vieillissement de la population et d'autre part le sort des personnes handicapés dont le comportement nécessite une contention.
- Etoffer le comité en recherchant des personnes concernées par les personnes handicapées et remplacer les personnes démissionnaires.

En conclusion de ce premier rapport, je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent au sein de notre fondation :

Le comité pour l'accueil qu'il m'a réservé, je me réjouis de continuer dans cette voie.

La direction des Foyers pour son ouverture et son aide précieuse de par sa connaissance des problématiques des personnes handicapées.

M. Jacques Laurent du SIAM avec qui nous nous entretenons régulièrement.

Toutes les personnes bénévoles qui entourent les résidants.

Les membres de l'Association Foyer Handicap Actions pour leur précieux soutien.

Enfin un merci particulier au personnel. J'ai eu l'occasion de participer aux réunions de résidants et j'ai pu entendre tout le bien qu'ils pensent des personnes qui leur donnent des soins et les entourent toute l'année.

Emile Saison
Président

Finances

Il s'avère difficile d'établir un rapport pour le trésorier qui n'est pas impliqué dans la tenue de la comptabilité.

Le rapport de l'organe de révision remis à chacun contient toutes les informations souhaitées. Un complément d'informations sera fourni par le représentant de l'organe de contrôle et le directeur.

L'exercice 2015 s'est soldé par un bénéfice de CHF 2'995.35, portant le capital à CHF 366'674.35. Ce montant est toutefois insuffisant pour couvrir les salaires des deux foyers pour un mois.

Daniel Surdez
Trésorier

Direction des Foyers

En guise de rapport annuel, permettez-moi de relater quelques points qui ont marqué cette année 2015.

Tout d'abord, Foyer Handicap a signé une convention de collaboration avec le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie. Celle-ci a déployé ses effets en septembre 2015. Nous nous réjouissons de collaborer avec deux personnes de valeur issues du CNP, un médecin adjoint et une infirmière spécialisée. Nous devons faire face à des situations toujours plus complexes et nous nous devons de protéger les collaboratrices et collaborateurs face à des comportements difficiles même parfois agressifs de la part des bénéficiaires. Ces deux référents en psychiatrie ont également pour mandat de transmettre aux équipes les outils nécessaires par des formations afin qu'elles adaptent leurs prises en charge et qu'elles

soient ainsi mieux à même de répondre aux besoins actuels des résidants. Nous tenons particulièrement à remercier le Dr Planas, Dr Marcacci et Dr Giardini pour leur appui dans la réalisation de ce projet.

La salle à manger du Foyer Handicap de Neuchâtel a pris ses aises. Avec le départ du restaurateur nous avons pu investir les lieux et gagner en surface. Après dix mois, nous pouvons tirer un bilan positif d'une décision parfois controversée ; les résidants et les collaborateurs sont très satisfaits des prestations actuelles délivrées par un traiteur sensible aux besoins de ses clients et les aides de maison et les soignants très investis dans ce projet.

Le Comité a connu une phase transitoire avec le départ de Monsieur Daniel Jeanneret et nous tenons à exprimer à Madame Béatrice Bois notre vive reconnaissance pour avoir assuré ad intérim la Présidence avec force jusqu'à l'arrivée de Monsieur Emile Saison qui vient reprendre cette fonction. Le comité est renforcé et nous pouvons partir vers de nouveaux projets, forts d'avoir étoffé notre Comité.

Du côté de l'Association Foyer Handicap Actions, Madame Anne-Marie Barzé, Présidente, a décidé de s'arrêter. Nous voulons lui réitérer toute notre reconnaissance pour son immense engagement au bénéfice des activités de loisirs des résidants des deux Foyers. Nous sommes toujours à la recherche d'une personne prête à reprendre la présidence.

En 2015, nous avons fait nos derniers adieux à quatre résidants : Monsieur Claude-Alain Vuillemin et Mesdames Karine Crausaz, Maria Miulli et Doris Barrat. Monsieur Patrice Trummer, ancien résidant, a également quitté ce monde. Nous voulons encore adresser toute notre sympathie à leur famille et à leurs proches et dire que nous gardons d'eux un souvenir ému.

Les Foyers, les Ateliers de La Chaux-de-Fonds ainsi que l'Unité d'Accueil de Jour affichent complet. Seules quelques places sont encore disponibles aux Ateliers Arihane, preuve que les prestations servies par la Fondation répondent bien à un besoin.

Avant de conclure, quelques mots concernant 2016. Nous avons ouvert plusieurs chantiers :

Nous révisons toutes nos procédures et documents d'admission qui seront communs aux deux Foyers et y intégrons le processus JUNORAH (Jura et Neuchâtel Organise l'Accompagnement des personnes en situation de Handicap).

Nous réfléchissons avec le SIAM sur l'avenir des résidants vieillissants.
Le personnel des deux Foyers partagera cette automne une journée de formation et de réflexion autour du thème de la bientraitance avec comme toile de fond le vieillissement et la perte d'autonomie des personnes que nous accompagnons.

Nous nous réjouissons également du travail engagé autour de la révision des statuts de la Fondation.

Pour remplir notre mission, nous pouvons compter sur l'appui de très nombreux partenaires et des services de nombreux fournisseurs. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur précieuse collaboration.

Toute ma reconnaissance va aux membres du comité de Fondation, aux membres du Comité de Foyer Handicap Actions, aux Autorités de ce Canton ainsi que bien sûr aux responsables de secteurs, aux collaboratrices et collaborateurs, bénévoles, apprentis, élèves et stagiaires des Foyers, Ateliers et Unité d'Accueil de Jour qui tout au long de cette année 2015 ont donné le meilleur d'eux en faveur de la personne en situation de handicap physique.

Nicolas Jaccard
Directeur

Fiduciaire
Muller Christe & Associés

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation du Centre de réadaptation – Foyer Handicap, Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre de réadaptation – Foyer Handicap, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation et par délégation au Comité exécutif pour certaines tâches. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire
Muller Christe & Associés

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point « Engagements liés à la prévoyance professionnelle » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état d'un engagement conditionnel relatif à la participation au découvert résiduel (passage de 80% à 100%) lors du changement de primauté prévu initialement au 1er janvier 2039. Cet engagement est estimé à CHF 3'150'800 au 31 décembre 2014 selon les dernières informations obtenues. Conformément aux recommandations du Département des Finances et de la Santé, la Fondation a décidé de déroger au principe de comptabilisation de l'engagement. Dès lors, la Fondation a renoncé à provisionner ce découvert résiduel dû au passage d'une couverture de 80% à 100% et le considère comme un engagement conditionnel en annexe du bilan.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 28 juin 2016
SCH/cti

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

David Marchand
expert-réviseur agréé

Sébastien Charpié
expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

BILAN

ACTIF	Notes	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Caisses		37'854.92	32'991.75
Avoirs bancaires		331'127.75	380'487.40
Trésorerie		**368'982.67**	**413'479.15**
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers		**1'327'156.90**	**1'179'209.15**
Créances à court terme		**3'843.60**	**6'870.95**
Acomptes reçus		(4'719'457.40)	(4'414'154.70)
Excédent de charges de l'exercice		5'474'704.29	5'367'312.13
Solde exercices précédents	1	53'157.43	0.00
Pouvoirs publics, compte courant		**808'404.32**	**953'157.43**
Actifs de régularisation		**45'549.95**	**52'325.75**
ACTIF CIRCULANT		**2'553'937.44**	**2'605'042.43**
Titres		127'222.00	127'222.00
Titres "Fonds Michelham"		49'610.00	50'700.00
Immobilisations financières		**176'832.00**	**177'922.00**
Équipements		1'158'233.67	1'130'938.22
Véhicules		49'674.24	70'774.24
Immeubles		24'566'038.26	24'414'126.86
Immobilisations corporelles		**25'773'946.17**	**25'615'839.32**
Recapitalisation prévoyance.ne part RFV	3	0.00	827'300.00
Recapitalisation prévoyance.ne apport supplémentaire	3	0.00	191'500.00
Immobilisations incorporelles		**0.00**	**1'018'800.00**
ACTIF IMMOBILISÉ		**25'950'778.17**	**26'812'561.32**
TOTAL DES ACTIFS		**28'504'715.61**	**29'417'603.75**

BILAN

PASSIF	Notes	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services envers des tiers		319'580.95	178'353.42
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		**319'580.95**	**178'353.42**
Dettes bancaires		702'831.08	798'484.31
Dettes à court terme portant intérêts		**702'831.08**	**798'484.31**
Divers dettes à court terme		1'840.00	1'350.00
Autres dettes à court terme		**1'840.00**	**1'350.00**
Passifs de régularisation		**145'204.85**	**88'028.20**
Capitaux étrangers à court terme		**1'169'456.88**	**1'066'215.93**
Emprunt équipements		28'183.35	31'983.35
BCN, hypothèque		1'738'383.25	1'738'383.25
BCN, prêt prévoyance.ne		782'000.00	816'000.00
UBS SA - hypothèque		1'825'000.00	1'825'000.00
Dettes à long terme portant intérêts		**4'373'566.60**	**4'411'366.60**
Provision Michelham		52'716.08	55'330.67
Provision rénovation PPE		36'195.60	35'252.85
Provision recapitalisation prévoyance.ne		191'500.00	191'500.00
Provisions		**280'411.68**	**282'083.52**
État de Neuchâtel		7'595'000.00	7'595'000.00
Ville de La Chaux-de-Fonds		150'000.00	150'000.00
Office Fédéral des Assurances Sociales	2	880'108.00	10'900'108.00
Subventions		**8'625'108.00**	**18'645'108.00**
Fonds des dons immeuble		4'536'051.30	4'536'051.30
Fonds affectés		93'179.60	88'532.20
Fonds et donation		**4'629'230.90**	**4'624'583.50**
Capitaux étrangers à long terme		**17'908'317.18**	**27'963'141.62**
CAPITAUX ÉTRANGERS		**19'077'774.06**	**29'029'357.55**
Fonds libres	2	**10'044'567.20**	**24'567.20**
Perte reportée liée à l'assainissement prévoyance.ne	3	**(984'300.00)**	**0.00**
Fortune en début d'exercice		363'679.00	373'786.25
Résultat de l'exercice		2'995.35	(10'107.25)
Fortune		**366'674.35**	**363'679.00**
CAPITAUX PROPRES		**9'426'941.55**	**388'246.20**
TOTAL DES PASSIFS		**28'504'715.61**	**29'417'603.75**

COMPTE DE RÉSULTAT

	2015	2014
	CHF	CHF
Taxes de pension	3'753'673.80	3'600'322.05
Autres prestations médicales	1'569'216.95	1'544'770.65
Loyers	66'242.15	117'112.40
Recettes cafétéria	31'623.40	32'418.95
Prestations en faveur du personnel et de tiers	268'016.45	251'052.12
Produits ateliers	78'702.70	83'990.15
Produits bruts	**5'767'475.45**	**5'629'666.32**
PRODUITS NETS DES VENTES DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	**5'767'475.45**	**5'629'666.32**
Honoraires prestations de tiers	(45'626.75)	(125'519.15)
Matériel médical exploitation	(123'381.90)	(115'814.95)
Produits alimentaires et boissons	(540'908.95)	(553'272.50)
Ecole, formation et loisirs	(80'813.11)	(85'089.92)
Charges directes	**(790'730.71)**	**(879'696.52)**
RÉSULTAT BRUT I	**4'976'744.74**	**4'749'969.80**
Salaires et traitements		
- Accompagnement et thérapie	(4'957'154.10)	(4'772'920.50)
- Direction et personnel administratif	(421'778.07)	(399'964.25)
- Economat et personnel de maison	(903'107.70)	(856'513.30)
- Personnel technique et de maintenance	(456'432.70)	(453'325.75)
- Salaire ateliers	(647'913.73)	(641'226.90)
Frais de salaires	**(7'386'386.30)**	**(7'123'950.70)**
Charges sociales	**(1'643'953.95)**	**(1'588'871.50)**
Autres frais de personnel	**(86'135.95)**	**(90'612.20)**
CHARGES DE PERSONNEL	**(9'116'476.20)**	**(8'803'434.40)**
RÉSULTAT BRUT II	**(4'139'731.46)**	**(4'053'464.60)**

COMPTE DE RÉSULTAT

	2015	2014
	CHF	CHF
Ménage	(128'397.20)	(119'915.53)
Contrats d'entretien et réparations immeubles	(168'854.15)	(127'658.66)
Entretien et réparation équipements	(126'186.61)	(139'827.33)
Investissements équipements	(5'910.90)	(14'842.80)
Charges d'utilisation des installations	(1'800.00)	(1'800.00)
Energie, eau	(274'774.95)	(280'210.05)
Bureau et administration	(182'162.76)	(188'456.88)
Matériel pour ateliers	(21'376.17)	(22'407.12)
Assurances et taxes	(62'888.85)	(59'888.75)
Autres charges d'exploitation - Exploitation	(62'611.90)	(68'219.95)
Autres charges d'exploitation - Fondation	(4'914.60)	(17'818.80)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	**(1'041'878.09)**	**(1'041'045.87)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS	**(5'181'609.55)**	**(5'094'510.47)**
Amortissements sur immobilisations corporelles	(162'202.35)	(157'492.14)
Amortissement sur recapitalisation prévoyance.ne	(1'018'800.00)	(34'500.00)
AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR	**(1'181'002.35)**	**(191'992.14)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS	**(6'362'611.90)**	**(5'286'502.61)**
Charges financières - Fondation	(919.35)	(711.15)
Charges financières - Exploitation	(101'306.99)	(98'628.32)
Charges financières	**(102'226.34)**	**(99'339.47)**
Produits financiers - Fondation	**8'829.30**	**8'422.70**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(6'456'008.94)**	**(5'377'419.38)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT ATTRIBUTION	**(6'456'008.94)**	**(5'377'419.38)**
Attribution réserve découvert prévoyance.ne	**984'300.00**	**0.00**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**(5'471'708.94)**	**(5'377'419.38)**
Excédent de charges subventionné	**5'474'704.29**	**5'367'312.13**
RÉSULTAT NET	**2'995.35**	**(10'107.25)**

Les représentants des résidants de La Chaux-de-Fonds

Traditionnellement, nous allons chaque année à la rencontre des résidants pour récolter leurs avis sur la vie au Foyer Handicap. Pour cela, nous leur posons certaines questions que nous avons choisies à l'avance.

Nous avons posé une première question : « Comment vous sentez-vous au foyer ? ». Nous souhaitions savoir comment se déroulait la vie des résidants au foyer et s'ils s'y plaisaient. Globalement, les gens disent se sentir très bien au foyer. Les sorties plaisent beaucoup aux résidants du foyer. Les studios conviennent bien aux personnes car ils permettent aux résidants de vivre comme ils le souhaitent, d'inviter du monde aux heures voulues mais également de pouvoir se retirer lorsqu'ils en ont besoin. L'ambiance conviviale est également appréciée. Certaines personnes disent être reconnaissantes du travail effectué au foyer durant l'année.

La question suivante consistait à demander si les résidants considéraient Foyer Handicap comme leur maison. Une partie des personnes interrogées considèrent bien le foyer comme leur maison car ils s'y sentent bien et ont beaucoup de liberté. Le fait de pouvoir bénéficier d'une cuisine et d'une salle de bain qui leurs sont propres semble être important pour eux. La deuxième partie des résidants ne vont pas jusqu'à considérer Foyer Handicap comme leur maison car la vie dans cette institution demande le respect de plusieurs règles. Il est vrai que lorsque l'on ne vit pas en communauté, il y a moins de règles à respecter.

Par la suite, nous avons demandé à chaque personne de nous évoquer un évènement marquant qu'elle a vécu au foyer. Les personnes interrogées ont beaucoup relevé les fêtes et les camps. Notamment, la fête turque, les 20 ans du Foyer, les camps au Tessin, à Charmey et à Zermatt semblent avoir touché positivement plusieurs personnes. D'autres résidants parle de leur arrivée au foyer comme

d'un évènement marquant et positif car ils se sont tout de suite sentis acceptées.

Pour terminer, nous avons demandé aux personnes de nous dire à quel mot ils pensaient pour définir Foyer Handicap. Les mots qui ressortent le plus souvent sont « liberté », « autonomie », « familiale », « jolie habitation ». Il a été dit que les ateliers sont formidables pour travailler, que le foyer est un bon lieu pour vivre quand on souffre d'un handicap et qu'il offre un encadrement approprié pour la vie de tous les jours.

Nous remercions tout le personnel qui travaille pour notre bien ici au foyer.

Jézahel Jeanneret et Siir Taymaz
Représentants des résidants
de Foyer Handicap
des Montagnes neuchâteloises

Compte-rendu de la réunion résidants de Neuchâtel

Réunis en bon nombre les résidants ont en profité pour prendre la parole et s'exprimer sur les sujets qui leurs tiennent à cœur.

A l'écoute, il semble de toute évidence que la vie s'écoule paisiblement au Foyer Handicap de Neuchâtel. En effet, les résidants dans leur ensemble ne tarissent pas d'éloges en ce qui concerne les points suivants (dans un ordre indifférent) :

- les soins : (qui représentent malgré tout un point sensible étant la complexité de chaque cas) sont unanimement très appréciés ;
- les vacances : très plébiscitées constituent toujours une étape très attractive dans le courant de l'année ;
- la cuisine : occasionne de la part de tous tous les superlatifs. L'apparition de la nouvelle équipe, depuis maintenant 10 mois, nous donne le sentiment

d'être autre que des numéros. En effet, ils veillent scrupuleusement aux désirs de chacun et savent entretenir un bon contact ;

- les activités : sont elles aussi très prisées elles répondent le plus souvent aux attentes des résidants surtout en été avec l'instauration des estivales. La nouvelle venue de Thierry dans l'équipe d'animation apporte un dynamisme et un enthousiasme nouveau de part ses idées et son total plein d'énergie ;

- lieu de la salle à manger : à noter que la nouvelle venue de Clara dans l'équipe du service technique a été unanimement saluée ; elle a su conférer à l'endroit un style qui plaît beaucoup.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que c'est tout naturellement un handicap qui a amené les résidants au Foyer Handicap et on a pu y entendre de la part de quelques résidants aussi de la nostalgie.

Il va de soi que nous associons à cette occasion tous les résidants difficiles d'approches ou d'accès qui ont la nécessité eux aussi d'être entendus : sentiment qu'il est difficile de traduire en quelques lignes.

Reste ouverte la question des nuisances sonores lors des fêtes de la cité universitaire. Nous ne sommes pas contre que les jeunes fêtent, mais les nuisances sont malgré tout trop importantes.

Ainsi fait à Neuchâtel,
les représentants des résidants,
Sœur Gabrielle et Dominique

La commission du personnel de La Chaux-de-Fonds

La commission du personnel de La Chaux-de-Fonds se compose de six membres, à peu près tous les secteurs du foyer y sont représentés.

Durant cette année, la commission s'est retrouvée cinq fois, elle n'a pas été sollicitée par un ou plusieurs membres du personnel tous secteurs confondus.

Nous nous sommes retrouvés pour le dépouillement de l'enquête de satisfaction du foyer de Neuchâtel.

La prise de connaissance du résultat de notre enquête, dépouillée par Neuchâtel, nous montre que les résultats sont à peu près similaires à l'année dernière.

Etant donné que l'actuelle enquête de satisfaction tourne avec les mêmes questions depuis cinq ans, il est temps de renouveler ce questionnaire. Un travail est en cours avec Monsieur Jaccard, les commissions des deux foyers et le bureau « Ismat consulting SA », pour l'élaboration de nouvelles questions.

Au cours de l'année, une supervision avec Monsieur Cattin nous a été proposée, elle n'a pas abouti à satisfaction.

En ce qui concerne les ateliers créations, l'actuelle titulaire nous quitte pour une année sabbatique, une remplaçante a été trouvée.

Isabelle Zanon Infirmière-ass.
Représentante de la commission
du personnel, du Foyer Handicap
de La Chaux-de-Fonds

La commission du personnel de Neuchâtel

Le groupe de la commission du personnel de Neuchâtel n'a pas changé depuis l'an dernier. Nous sommes 4. Tous les secteurs ne sont pas représentés et nous le regrettons. Cela s'explique par l'investissement de collaborateurs dans d'autres domaines, groupe de travail, formation, etc.

Nous nous sommes retrouvées 9 fois au cours de 2015, et avons été interpellées 2 fois. La commission a réfléchi aux problématiques soulevées, elle a joué le rôle d'intermédiaire et de transmetteur entre les parties. Elle a également participé au dépouillement des questionnaires de satisfaction.

Tous les secteurs sont en évolution. L'animation et l'UAJ ont mis en place de nouvelles activités attractives : pêche, pétanque et jardinage sont très prisés.

Du côté salle à manger, des changements importants ont été réalisés, tant dans l'aménagement des locaux que dans l'organisation. La participation de l'équipe technique et de celle des soins a été indispensable pour la réalisation de ce projet. La majorité des résidants et du personnel est très satisfaite par la qualité des repas et leur présentation. Nous n'avons pas encore trouvé de solution pour que les horaires des repas des soignants correspondent aux possibilités des cuisiniers afin de bénéficier du service de repas durant les horaires continus.
Les travaux de rénovation et d'entretien du foyer se poursuivent. Les différents secteurs collaborent afin d'éviter un maximum d'inconfort pour les résidants.

L'équipe des soins a poursuivi son travail de soutien avec M. Cattin afin d'améliorer la communication et l'organisation. Des améliorations ont été constatées. Ce travail a été stoppé, non pas que les buts aient été atteints, mais pour raison d'incompatibilité. L'équipe émet le souhait de reprendre ce cheminement avec un autre intervenant.

Une adaptation constante se fait dans les prestations auprès des résidants dont la santé se péjore. Les transports pour visites médicales sont plus fréquents et se passent souvent hors canton. Plusieurs repas sont servis quotidiennement au lit du résidant, aussi bien pour le dîner que pour le souper. Les traitements prescrits par les médecins doivent être adaptés fréquemment, parfois quotidiennement, tant l'équilibre de santé de certains résidants est fragile. La surveillance associée à ces changements augmente en proportion. Les demandes de précision et de

justification de certaines assurances maladie obligent les soignants à documenter leur travail de manière plus systématique. Les soignants sont toujours plus cantonnés dans les soins de base ou les actes médicodélégués. Les moments récréatifs, mais indispensables comme les achats sont délégués à l'animation.

Nous observons une recrudescence de la violence de la part de certains résidants envers le personnel. La collaboration avec un psychiatre consultant et une infirmière en psychiatrie est très appréciée et constructive, elle ne suffit pas à éviter des épisodes de crise, l'une de ces agressions a nécessité l'arrêt de travail d'une collaboratrice durant plusieurs mois.

Tous les secteurs ont intégré de nouveaux collaborateurs pour des raisons de départ d'employés, mais aussi pour le remplacement de maladies ou d'accidents de longues durées.

L'organisation de formation par des intervenants externes est appréciée, chaque secteur investit dans la formation certifiante d'un ou plusieurs collaborateurs. Ceci contribue à l'évolution de toute l'institution, c'est le signe d'une maison vivante et motivée.

Pour la commission du personnel
du Foyer Handicap de Neuchâtel.
C. Boillat

Foyer Handicap Actions

En tant que représentant de Foyer Handicap Actions, je vous remercie tout d'abord de l'invitation que vous m'avez fait parvenir afin de participer à votre séance du Conseil de Fondation.

Ensuite, j'ai le plaisir de vous informer que lors de l'année 2015, notre comité, fort de 8 membres, s'est réuni à 6 reprises, toujours en alternance entre les foyers de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, afin de décider quelles aides ponctuelles seraient attribuées en fonction des besoins particuliers des résidants et dans quelle mesure des «rêves» individuels pourraient être réalisés avec le solde existant de la Fondation Elysium.

Quelques aides ont ainsi pu être octroyées en complément de celles qui sont mises en place année après année pour les loisirs des résidants, ou plus précisément afin de financer leurs accompagnants lors des camps magnifiquement organisés par toute l'équipe de l'animation.

Au sujet du financement de ces aides ponctuelles, notre grande action a été, comme chaque année d'ailleurs, la vente de nos mouchoirs dans tout le canton aux abords des centres commerciaux partenaires, les 6 & 7 novembre 2015.

Cette année, nous avons eu la joie d'avoir le concours de jeunes catéchumènes de la paroisse portugaise de Neuchâtel qui sont venus renforcer nos équipes de vente et nous espérons bénéficier de leur précieux soutien cette année encore.

Le montant récolté lors de ce week-end a été de CHF 25'753.90 & 2 Euros et plus d'une centaine de bénévoles ont contribué à ce magnifique résultat.
Nous leur disons un grand merci ainsi qu'à la population neuchâteloise pour sa générosité.

Auparavant, un concert a été organisé à la salle de Notre-Dame de la Paix

à La Chaux-de-Fonds le 7 juin 2015 grâce à la participation gratuite de la chorale Free'Son, lequel concert a rapporté la somme de CHF 2'525.80, notamment grâce aux fidèles annonceurs de notre dévouée ex-présidente.

A ce propos, le parallèle est tout trouvé pour vous informer que nous avons malheureusement eu à déplorer le départ définitif du comité de Mme Anne-Marie Barzé, laquelle a pris la décision de se consacrer à sa santé et à sa famille dans le cadre d'une retraite active bien méritée.

Elle aura œuvré durant plus de 10 ans à Foyer Handicap Actions en tant que présidente et membre du comité.

Nous avons chaleureusement remercié Anne-Marie pour tout ce qu'elle a apporté aux membres du comité et aux résidants et lui souhaitons une heureuse retraite.

D. Brossin

Association cantonale
Foyer Handicap Actions

Liste des membres

Dominique Brossin	Caissier
Arlette Sturzenegger	Secrétaire
Louis Golay	Membre
Lilia Romano	Membre
Marie-Noëlle Villemain	Membre
Aline Sermet	Membre
Josette Jeanbourquin	Membre
Judith Jean-Baptiste	Membre
Vacant	Représentante du comité FH
Nicolas Jaccard	Directeur des Foyers

Dessin réalisé par Daniel à l'occasion de la fête sur l'Autralie